

## Commune VALZIN EN PETITE MONTAGNE

Compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2018 - 20 heures Convocation 06/12/2018

**PRESENTS** : CHARRIERE Gérard, CAILLAT Jean, COMTE Thierry, JOURNEAUX Cyrille, DUVERNAY Daniel, DAVID Eric, BRIDE Denis, ROULIN Patrick, BOROD Alain, GAILLARD Gilles, DRAPIER Delphine, JAUD Joëlle, JAEHN Nancy, SONNEY Jean-Pierre, LEVEQUE Frédéric, VINCENT Colette, OVERNEY Christian, GROS Mathieu, BON Hervé, DUMONT Xavier, VACELET Denise,  
**ABSENT EXCUSES** : CRAUSAZ Lilia, COMTE Philippe, PERROD Isabelle, SARRAN Jean-Louis.  
**ABSENTS** : GUYGRAND Gabriel, HUVEY Jean-Jacques, MOREY Pierre, MAIRE Michaël, RONCALLI Damien, PAGET Christophe, BERTHELON Pascal.  
**SECRETAIRE DE SEANCE** : JOURNEAUX Cyrille.

Le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et ouvre la séance.

- **PRESENTATION ETUDE LAC DE VIREMONT PAR LE CABINET TELEOS.**

Présentation d'une étude concernant le Lac de Viremont classé ENS (Espace Naturel Sensible), dans le cadre du contrat d'objectif Valouse.

- **CREATION SITE INTERNET.**

Considérant la création d'un site internet par la Communauté de Communes Petite Montagne pouvant héberger un site pour la commune, le conseil municipal décide la création d'un site par ce biais, approuve le devis de la société ADAKA pour un montant de 2534 € HT, ouvre les crédits nécessaires sur l'exercice 2019 d'un montant de 3040.80 € TTC à l'article 2051. Il prend acte qu'un acompte de 1216.32 € TTC sera versé et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

- **DEMANDE SUBVENTION ESTJ SALLE LEGNA ET LOGEMENTS SAVIGNA.**

Le conseil municipal décide de participer à la réalisation de la mise aux normes des sanitaires de la salle de la « Côte des Vignes à LEGNA et l'amélioration de 2 logements communaux SAVIGNA pour un montant total de travaux de **32708.66 € HT** détaillés ci-dessous (manque un devis) :

**SANITAIRE Côte des Vignes :**

- Assainissement non collectif : devis de l'entreprise BOUILLIER MATERIAUX pour un montant de **7833.33 € HT.**
- Ossature toit : devis de l'entreprise PAGET Christophe pour un montant de **8024.24 € HT.**
- Fondation : devis de l'entreprise SARL ROULIN & FILS pour un montant de **1052.15 € HT.**
- Bloc WC : devis de l'entreprise SARL ROULIN & FILS pour un montant de **2154.60 € HT.**
- Plomberie : devis de l'entreprise SARL ROULIN & FILS pour un montant de **4179.12 € HT.**

- Carrelage-Faïence : devis de l'entreprise SARL ROULIN & FILS pour un montant de **900 € HT.**
- Electricité : devis de l'entreprise DEN'ELEC pour un montant de **2840.10 € HT.**

**LOGEMENTS DE SAVIGNA :**

- Menuiseries PVC et volets roulants : devis de l'entreprise ORGELET ESPACE FERMETURES pour un montant de **3855 € HT.**
- Isolation comble : devis de l'entreprise DAVID SAS pour un montant de **1870.12 € HT.**
- Velux : en attente du devis.

Sollicite une subvention auprès du conseil départemental pour la réalisation des travaux au titre de l'ESTJ au taux maximum et demande l'autorisation de commencer les travaux avant notification.

Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

• **SCHEMA COMMUNAL DECI ANALYSE DES RISQUES:**

Vu l'arrêté préfectoral n °39-2017-06-30-004 du 30 juin 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Vu l'obligation de fournir la DECI nécessaire à la couverture des risques sur la commune,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2017, décidant de confier l'étude DECI à la société ED-TECH ;

Les risques, ont été analysés ainsi qu'un état de l'existant. Un plan d'actions détaillé sera planifié pour la mise en œuvre des futurs travaux. Un arrêté sera pris en janvier et le schéma communal établi début 2019.

• **SUBVENTION VOYAGE ECOLE MATERNELLE A LAMOURA :**

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention de 100 € par enfant pour 11 enfants à la coopérative scolaire de l'école maternelle d'Arinthod pour le voyage scolaire à Lamoura.

La commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE versera la moitié de la subvention en cas de garde alternée.

• **TARIF LOCATION DES SALLES :**

Le conseil municipal fixe le tarif des locations des salles d'Agea, Fétigny, Savigna, Chatonnay (ancienne salle d'école) comme suit :

Tarif unique : 30 euros et ce, à compter du 01 janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 23 heures 00.